

CHAMPIONNAT FÉMININ D'ILLE-ET-VILAINE

RÈGLEMENT Saison 2025-2026

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION
2. INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE
3. COMPOSITION DES ÉQUIPES
4. STRUCTURE DU CHAMPIONNAT
5. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT
6. DÉROULEMENT DES RENCONTRES
7. FORFAITS
8. COMMUNICATION DES RÉSULTATS
9. CLASSEMENT DES ÉQUIPES
10. RESPECT DU RÈGLEMENT

POUR INFORMATION: les nouveaux points ajoutés pour la SAISON 2025-2026 sont surlignés.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine organise un championnat Interclubs Départemental féminin. Tous les clubs du 35, affiliés à la Fédération Française de Badminton, peuvent y inscrire une ou des équipes.

1.2 Pour participer à ce championnat chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais de participation à ce championnat (35€).

1.3 Une fiche d'inscription pour participer à l'Interclubs féminin est transmise en début de saison aux présidents de clubs et est téléchargeable sur le site du Comité <https://badminton35.fr/> ou directement :
https://docs.google.com/document/d/1_qtJSqB370LYChFXVqYH4pGOcrb_z7BC/edit?usp=sharing&ouid=11180935365339898962&rtpof=true&sd=true

1.4 Une fiche d'inscription doit être complétée par équipe inscrite.
Celle-ci doit être entièrement complétée pour être valide.
La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au Comité :
contact@comite35badminton.fr

1.5 Le règlement se fera :

- par chèque (ordre Comité 35 de Badminton) par courrier postal à :

Maison Des Sports
Comité départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine
13B, avenue de Cucillé
35 065 Rennes CEDEX

- ou par virement en veillant à **bien préciser dans le libellé du virement IC Féminin et le nom de l'équipe.**

Article 2 : INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE

Suite à de nombreuses erreurs dans l'inscription des équipes la saison passée, voici un petit récapitulatif des éléments à connaître lorsque vous inscrivez votre équipe :

- Une équipe doit être inscrite dans la division correspondant au classement le plus élevé de ses joueuses.

Par exemple : Si au moins une joueuse est P10 (en Simple ou DD), au 1^{er} jeudi de septembre, l'équipe devra être inscrite en F3. (Cf. : 4.1) Même si toutes les autres joueuses sont P12 ou NC.

Par exemple : Si au moins une joueuse est D9 (en Simple ou DD) au 1^{er} jeudi de septembre l'équipe devra être inscrite en F2. (Cf. : 4.1) Même si toutes les autres joueuses sont P10.

Par exemple : Si au moins une joueuse est D7 (en Simple ou DD), au 1^{er} jeudi de septembre, l'équipe devra être inscrite en F1. (Cf. : 4.1) Même si toutes les autres joueuses sont D9 ou D8.

Article 3 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Chaque équipe sera composée de joueuses licenciées pouvant être issues de différents clubs d'Ille-et-Vilaine.

3.2 Chaque équipe devra choisir un nom.

3.3 Une équipe sera composée de 3 joueuses au minimum.

3.4 Le classement à prendre en compte pour les joueuses est celui du 1^{er} jeudi du mois de septembre de la saison en cours, soit le jeudi 4 septembre 2025 pour la saison 2025/2026.

3.5 Le classement du Mixte ne sera pas pris en compte. **On tient compte uniquement du classement de Simple et de Double Dames.**

Le plus haut classement des deux détermine la division de son équipe.

(Une D9 en Double Dame jouera en F2 même si elle est P10 en Simple).

3.6 Sont autorisées à participer les joueuses des catégories cadettes, juniors, seniors et vétérans.

3.7 Ce championnat concerne les joueuses classées au maximum R6.

3.8 Les joueuses étant sous le coup d'une sanction disciplinaire ne peuvent pas jouer avant la régularisation de leur situation.

Article 4 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

4.1 Pour la saison 2025-2026, quatrième saison de ce championnat, 4 divisions sont proposées :

- Division F1 avec des joueuses classées R6-D7
- Division F2 avec des joueuses classées D8-D9
- Division F3 avec des joueuses classées P10-P11
- Division F4 avec des joueuses classées P12-NC

4.2 Les divisions pourront être regroupées, en cas de besoin et avec l'accord des équipes intéressées (exemple pour la saison 2022-2023 les divisions 3 et 4 ont été regroupées avec l'accord des participantes).

4.3 En fonction du nombre d'équipes inscrites, les divisions seront partagées en plusieurs poules, ou bien en poule unique. Elles pourront se jouer soit en « rencontres aller » soit en « rencontres aller-retour », toujours en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 5 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

5.1 Dans une première phase, chaque équipe rencontre toutes les équipes de sa poule. Si la structure du championnat le permet une phase finale pourra être fixée.

5.2 Les rencontres se déroulent sous forme de journée (J1-J2...). Le calendrier est fixé en début de saison après avoir reçu toutes les inscriptions des équipes.

5.3 Les rencontres peuvent être jouées en semaine, les week-ends et les semaines de vacances scolaires.

- 5.3.1 Rencontres jour de semaine : elles doivent obligatoirement commencer avant 21h.
- 5.3.2 Rencontres le samedi : elles doivent être programmées entre 9h au plus tôt et 21h (début de la rencontre) au plus tard.
- 5.3.3 Rencontres le dimanche : elles doivent être programmées entre 9h au plus tôt et 16h (début de la rencontre) au plus tard.

5.4 Si la capitaine qui reçoit propose une date pendant les vacances scolaires, la seconde date devra obligatoirement se situer hors vacances scolaires.

Article 6 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Chaque rencontre voit s'opposer 2 équipes sur 4 matchs:

- 2 Simples Dames (SD1 et SD2)
- 2 Doubles Dames (DD1 et DD2)

6.2 Une joueuse ne peut disputer plus de 2 matchs par rencontre. Une joueuse ne peut pas faire 2 simples. Cependant une joueuse peut jouer 2 doubles mais pas avec la même partenaire.

6.3 Les classements des joueuses à prendre en compte pour une journée est celui du jeudi précédant le soir de la rencontre.

6.4 L'ordre dans lequel les joueuses sont alignées en simple et en double doit respecter le classement des joueuses.

Par exemple, **pour les simples** une joueuse classée P10 jouera le S1 alors que la joueuse classée P11 jouera le S2.

Par exemple, **pour les doubles** il faut tenir compte de la moyenne de la paire. Par exemple une paire P10/P10 jouera le DD1 et une paire P11/P11 le DD2.

A classement égal, le choix est laissé à la capitaine.

6.5 La composition de l'équipe doit être mise à jour sur BadNet au minimum une heure avant la rencontre.

Une feuille de rencontre papier est toujours disponible et téléchargeable sur le site du Comité : <https://badminton35.fr/interclubs-feminin/> et directement : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1x9ZPF6BL5fS3H0kWzzoM2RrCMaKTW2_x/edit?usp=sharing&ouid=111809353653339898962&rtpof=true&sd=true)

6.6 L'ordre des matchs est décidé d'un commun accord entre les 2 capitaines.

Pour information BadNet peut vous aider dans cette tâche, en effet, le logiciel peut vous proposer le meilleur ordre possible afin d'enchaîner au mieux les matchs.

6.7 Une joueuse qui évolue en championnat Interclubs féminin peut également évoluer en Interclubs Mixte et/ou Interclubs Vétérans.

6.8 Une joueuse peut évoluer dans une division plus élevée que son classement ne l'y autorise.

Exemple : Une joueuse P10 peut évoluer en F2.

L'inverse n'est cependant pas possible. Une joueuse ne peut pas jouer dans une division inférieure à celle dans laquelle son classement l'affecte (Cf. 4.1)

Exemple une joueuse classée D8 ou D9 ne peut pas jouer en F3.

6.9 Si une joueuse voit son classement être plus élevé en cours de saison que le classement maximal autorisé dans sa division (Cf. 4.1), cette joueuse aura malgré tout le droit de continuer d'évoluer dans sa division.

Si une joueuse voit son classement baisser en cours de saison celle-ci devra rester dans sa division d'origine. Par exemple une joueuse classée D7 en début de saison qui est inscrite en F1, qui descend D8, ne pourra pas descendre en F2.

6.10 Une joueuse ne peut pas jouer dans 2 équipes féminines différentes.

6.11 Une joueuse ne peut pas jouer le même soir une rencontre de championnat féminin et une autre rencontre, que ce soit en Interclubs mixte ou en Interclubs vétérans.

6.12 Les volants : ils sont à partage égal entre les équipes. Le volant plume est de mise sauf pour la F4 et plus particulièrement les joueuses classées NC et P12 qui peuvent choisir de jouer en volant plastique. Les volants hybrides homologués FFBAD sont autorisés. En cas de désaccord, la joueuse qui préfère jouer en volant plume doit fournir le volant (RGC).

En cas de litige sur les volants : les volants plumes Yonex AS07 et les volants plastiques Mavis 300 sont les volants de référence.

Article 7 : FORFAITS

7.1 Une équipe ne pouvant jouer une rencontre faute de joueuses sera considérée comme une rencontre perdue pour l'équipe fautive avec une pénalité de 1 point (Cf. 9.1) et gagnée pour l'équipe adverse.

7.2 Une équipe ne se déplaçant qu'avec 2 joueuses : les DD2 sera obligatoirement forfait. La capitaine concernée doit en avertir la capitaine de l'équipe adverse dès que l'information est connue.

7.3 Une joueuse forfait sur blessure en cours de match : le match est perdu. La joueuse blessée peut-être remplacée si elle devait encore jouer un match. Cela est possible si une joueuse remplaçante n'a pas déjà joué 2 matchs dans la rencontre. La joueuse remplaçante ne devra pas avoir un classement qui modifierait l'ordre des matchs de la rencontre.

Article 8 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

8.1 Les résultats de la rencontre sont importés sur BadNet par la capitaine de l'équipe victorieuse **dès la fin de la rencontre** (au plus tard dans les 48h). Suite à cela la capitaine de

l'équipe adverse a 48h pour vérifier et valider les résultats ou émettre une réclamation auprès du responsable de sa division (contact@comite35badminton.fr)

En cas d'égalité les résultats seront entrés sur BadNet par la capitaine de l'équipe qui reçoit.

8.2 En cas d'un quelconque problème merci de remonter, dès que possible, l'information : contact@comite35badminton.fr

Article 9 : CLASSEMENT DES ÉQUIPES

9.1 Nombre de points par rencontre :

- +3 points par rencontre gagnée
- +2 points par égalité
- +1 point par rencontre perdue
- -1 par rencontre forfait (rencontre non jouée)

9.2 Le classement par poule sera établi sur BadNet.

L'équipe qui a le plus de points termine 1^{ère} de sa poule...

En cas d'égalité il sera tenu compte :

- du nombre de matchs gagnés
- de la différence des sets gagnés et perdus
- de la différence des points gagnés et perdus
- du résultat de la rencontre entre les 2 équipes ex-aequo

Article 10 : RESPECT DU RÈGLEMENT

10.1 Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra sanctionnée par le responsable.

10.2 Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, la solution à apporter sera étudiée par la commission interclubs.

10.3 Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

DOCUMENTS à retrouver sur le site du Comité <https://badminton35.fr/interclubs-feminin/>:

- Fiche d'inscription d'une équipe
https://docs.google.com/document/d/1_qtJSqB370LYChFXVqYH4pGOcrb_z7BC/edit?usp=s_haring&ouid=111809353653339898962&rtpof=true&sd=true

- Feuille de rencontre
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1x9ZPF6BL5fS3H0kWzzoM2RrCMaKTw2x/edit?usp=sharing&ouid=111809353653339898962&rtpof=true&sd=true>
- Mode d'emploi pour les capitaines : BadNet
https://drive.google.com/file/d/1lwMlwP2zrmLJL4_HA4cfJ-r3qYPscB-p/view?usp=sharing